



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 DÉCEMBRE 2025

OBJET : AMELY - ACCÈS AU DROIT ET ACCOMPAGNEMENT ADMINISTRATIF
CONVENTION DE PARTENARIAT ET SUBVENTION - ANNÉE 2026
Autorisation de signature

N°2025_148

Date d'affichage de la liste des délibérations : **23 décembre 2025**

Date de transmission en Préfecture : **23 décembre 2025**

Date de mise en ligne : **23 décembre 2025**

Date de la convocation du Conseil municipal : **10 décembre 2025**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Jean-Philippe GILLET**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Jean PETIT - Guy BOISSERIN - Lionel CATRAIN - Florence RICHARD - Christelle RIVAT - Éric JACQUET - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Marie DECHESNE - Solange VENDITTELLI - Sylvie GUINET - Alain GARDETTE - Laurence BEUGRAS - Christiane CONSTANT

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Christophe GALLAY (à Anne-Claire ROUANET) - Béatrice VERDIER (à Jessica DIONISIO) - Christine MARCILLIERE (à Jean-Philippe GILLET) - Catherine PEREZ (à Florence RICHARD) - Isabelle WEULERSSE (à Sylvie GUINET)

Membre absent, excusé sans donner pouvoir :

Jean-Philippe SANTONI



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 DÉCEMBRE 2025

Dans le cadre de sa politique sociale, notamment à destination des publics les plus précaires, la ville de Brignais a mis en place un partenariat avec l'association AMELY afin de proposer des permanences d'accès au droit et d'accompagnement administratif et numérique à destination de ses habitants.

La permanence relative à l'accès au droit a pour objectif de favoriser l'accessibilité et l'intelligibilité de la loi à tout citoyen partant du principe d'égalité devant la loi et de la garantie de ses droits.

Cet accès au droit implique que chaque citoyen puisse disposer d'une connaissance suffisante de ses droits et obligations. Cette volonté de faciliter l'accès au droit s'inscrit également dans la notion de justice de proximité.

Les permanences d'accès au droit assurées par AMELY sont labellisées par le Conseil Départemental d'Accès au droit (CDAD) du Rhône comme répondant aux garanties de service de l'accès au droit.

Les permanences d'accès au droit se déroulent en mairie, en salle des permanences, chaque mercredi matin de 9 h à 11 h 30. Elles sont assurées sur rendez-vous individuel, par un(e) juriste dont la mission sera :

- de délivrer des informations sur les droits dans tous les domaines de la vie quotidienne
- d'aider à remplir les demandes d'ordre juridique
- d'aider à la rédaction de courriers juridiques
- d'identifier la problématique exposée et d'orienter les personnes vers les structures adaptées à leur situation (travailleur social, service d'aide aux victimes, médiation, conciliation, délégué défenseur des droits.....)

L'accompagnement administratif et numérique se définit comme une aide aux démarches administratives et numériques, ayant pour objectifs de :

- permettre un accompagnement adapté aux procédures administratives dématérialisées, impliquant le « faire avec » pour aller vers une autonomie de la personne accompagnée
- garantir la sécurisation des démarches numériques par l'intervention d'un accompagnant qualifié salarié
- lutter contre le « non recours aux droits »

Ces deux actions sont portées par le groupement du Sud-ouest lyonnais (Brignais, Irigny, La Mulatière, Oullins-Pierre-Bénite, Saint-Genis-Laval et Vernaison) initié dans le cadre de la politique de la ville.

Elles bénéficient donc de subventions de l'État sur les crédits dédiés aux quartiers prioritaires. AMELY s'engage à déposer les demandes de subvention auprès des co-financeurs.

Ainsi, le financement pour l'année 2026, s'élève à :

- Coût pour l'accès au droit à Brignais : 5 200 € - 2 000 € soit 3 200 € (co-financement déduit)
- Coût pour l'accompagnement administratif et numérique à Brignais : 3 200 € - 1 000 € soit 2 200 € (co-financement déduit)

La commission n°2 « Solidarité et vie scolaire » a vu le dossier le 10 décembre 2025.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 DÉCEMBRE 2025

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés, délibère pour

- APPROUVER les termes de la convention de partenariat et d'occupation des locaux avec l'association AMELY telle que présentée en séance et jointe en annexe
- AUTORISER Monsieur le Maire ou, à défaut, l'élu délégué à signer ladite convention ainsi que tout document afférent à ce dossier
- DIRE que la subvention pour la commune de Brignais s'élève à 5 400 € pour l'année 2026, répartie comme suit :
 - 3 200 € pour l'accès au droit
 - 2 200 € pour l'accompagnement administratif et numérique
- DIRE que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 011 - compte 6042 et chapitre 65 - compte 65748 du budget principal de la commune - exercice 2026

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire
Jean-Philippe GILLET

Pour copie conforme

Le Maire
Serge BÉRARD

